



Compte Administratif 2019 Budget annexe maintenance éclairage public

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
0762002162020_02_13-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/02/2020

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SDE76.

Section de fonctionnement

Ce budget annexe concerne la maintenance de l'éclairage public qui est une mission de service public optionnelle au SDE76.

Celui-ci est donc conditionné par le choix de nos adhérents d'adhérer au service de maintenance de l'éclairage public pour leur patrimoine.

De par la nature même de l'activité concernée par la maintenance de l'éclairage public, le budget ne comporte qu'une section de fonctionnement, car l'exécution de ce service n'induit pas de dépenses ou de recettes d'investissement.

Créée en 2015, l'exécution budgétaire souffre toujours du décalage entre le paiement par le SDE76 de la maintenance préventive et les participations demandées aux communes pour cette maintenance. Ce décalage est accentué cette année, étant donné les conditions de participations de nos adhérents. En effet, 2019 est la première année du marché pour les 4 ans à venir dans lequel il est prévu de lisser les participations des adhérents. La première année de maintenance induit un coût plus élevé que les années suivantes et les répercussions sur nos recettes se réaliseront au cours de 4 années. Ce choix a été fait afin de proposer aux adhérents un outil facilitateur pour la gestion de leur patrimoine d'éclairage public avec une exécution budgétaire linéaire pour eux.

Ce service est le seul pour lequel le SDE76 demande une participation afin de contribuer aux dépenses de fonctionnement. La tarification varie entre 0.50€ et 1€ par point lumineux.

Les tableaux ci-dessous retracent l'exécution budgétaire de l'année 2019.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Titres émis	Produits rattachées	Total
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	383 936,28 €		383 936,28 €
73	Impôts et atxes	- €	- €	- €
74	Dotations, subventions et participations	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
Total des recettes de gestion courante		383 936,28 €	- €	383 936,28 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement		- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		383 936,28 €	- €	383 936,28 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Mandat émis	Charges rattachées	Total
011	Charges à caractère général	673 962,25 €	- €	673 962,25 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	- €		- €
014	Atténuations de produits	- €		- €
65	Autres charges de gestion courante	- €		- €
Total des dépenses de gestion courante		673 962,25 €	- €	673 962,25 €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		673 962,25 €	- €	673 962,25 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		673 962,25 €	- €	673 962,25 €

Pour information, D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018	558 374,83 €
---	---------------------